

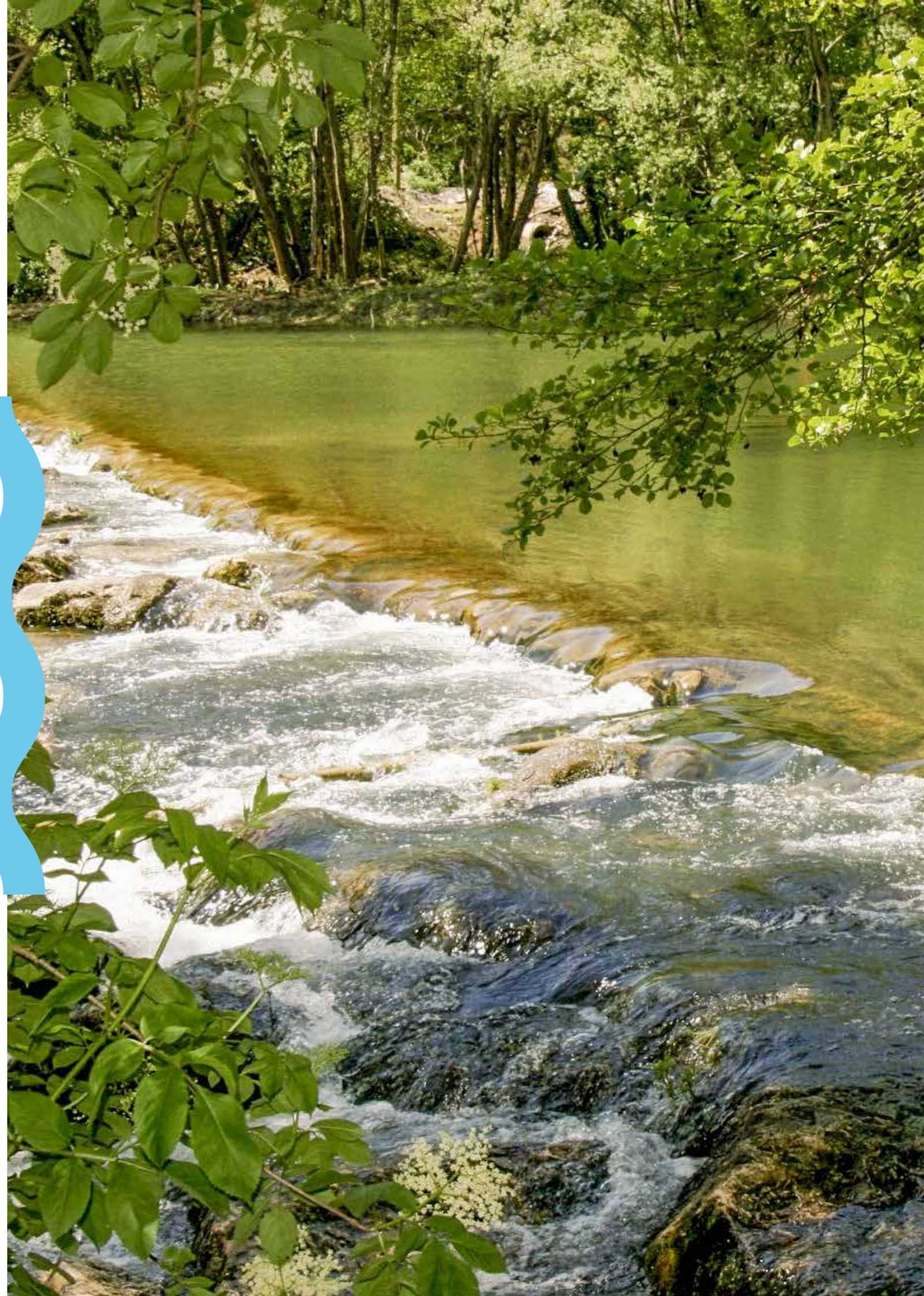
RAPPORT

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC
DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
POUR LES COMMUNES D'AURIBEAU-S/SIAGNE
PÉGOMAS & LA ROQUETTE-S/SIAGNE



SOMMAIRE

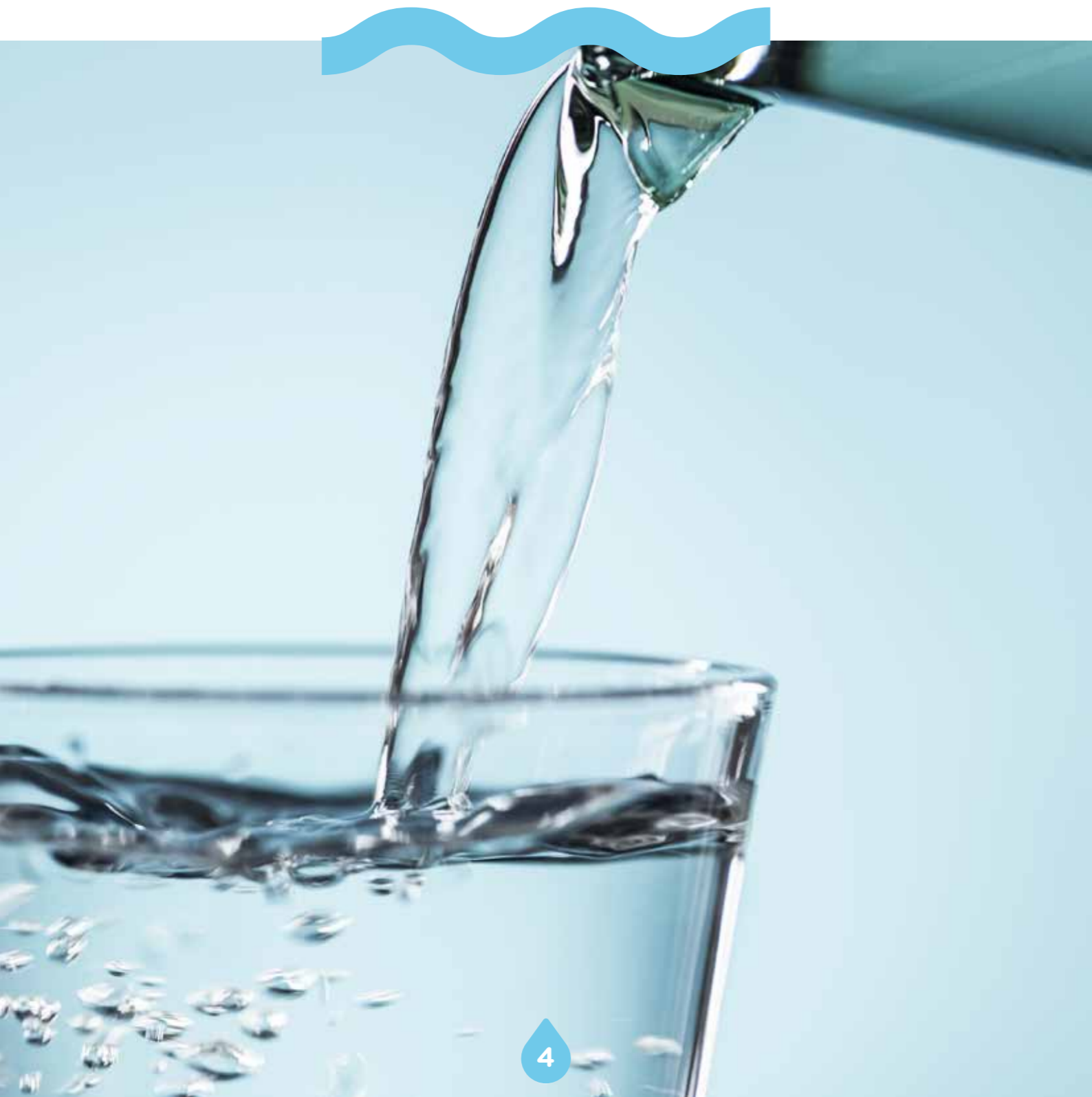
I - INTRODUCTION	4
II - CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE	5
1 - Présentation du territoire desservi	5
2 - Mode de gestion du service	6
3 - Estimation de la population desservie	6
4 - Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	7
III - TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	8
1 - Modalités de tarification	8
2 - Recettes	9
IV - INDICATEURS DE PERFORMANCE	10
1 - Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	10



I - INTRODUCTION

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr



II - CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1 - PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le service est géré au niveau :

- communal
- intercommunal

Nom de la collectivité : Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG).

Nom de l'entité de gestion : Service de l'Eau et de l'Assainissement.

Compétences liée au service :

- Contrôle des installations
- Traitement des matières de vidanges
- Entretien des installations
- Réhabilitation des installations
- Réalisation des installations

Territoire desservi : communes d'Auribeau-sur-Siagne, La Roquette-sur-Siagne, Pégomas.

Existence d'une CCSPL :

- Oui
- Non

Existence d'un zonage :

- Oui
- Non

Existence d'un règlement de service :

- Oui, date d'approbation : 30/12/2020
- Non

2 - MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service est exploité en : Délégation de Service

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SUEZ EAU FRANCE
- Date de début de contrat : 31/12/2010
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2022
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : ____
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 3*
- Nature exacte de la mission du prestataire : contrôle des installations d'assainissement non collectif.

3 - ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (Indicateur D301.0 Observatoire des Services de l'Eau et l'Assainissement)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 1 037 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 16 852.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 6,15% au 31/12/2020. (pas de comparatif avec 2019 car périmètre géographique différent).

**L'avenant du 31/01/2020 a élargi le périmètre géographique des prestations ANC aux communes d'Auribeau-sur-Siagne et de La Roquette-sur-Siagne.*

4 - INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (Indicateur D302.0 Observatoire des Services de l'Eau et l'Assainissement)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous. Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2020
A - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui
B - Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2020 est de 100.



III - TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

1 - MODALITÉS DE TARIFICATION

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 sont les suivants :

Type de prestation	Prix actualisés 2020 HT	Prix TTC
Contrôle initial diagnostic d'une installation d'assainissement non collectif	127,59€	140,35€
Contrôle périodique diagnostic d'une installation d'assainissement non collectif	88,76€	97,64€
Contrôle vente diagnostic d'une installation d'assainissement non collectif	127,59€	140,35€
Contre-visite éventuelle	94,30€	103,73€
Contrôle de réalisation des travaux	127,59€	140,35€
Contrôle de conception	88,76€	97,64€

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 31/12/2010.

2 - RECETTES

	Exercice 2019			Exercice 2020		
	Collectivité	Délegataire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Délegataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en €	—	1 180€	1 180€	—	1 197€	1 197€



IV - INDICATEURS DE PERFORMANCE

1 - TAUX DE CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (Indicateur P301.3 Observatoire des Services de l'Eau et l'Assainissement)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12/2020,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/2020.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution pour l'environnement}}{\text{nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} \times 100 = \frac{50}{122} \times 100$$

Le taux 2020 ne peut être comparé à celui de 2019 car le périmètre géographique a changé.

Nombre de contrôles effectués en 2020 :

- Pégomas : 5
- Auribeau-sur-Siagne : 5
- La Roquette-sur-Siagne : 7





SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DU PAYS DE GRASSE :



04 97 05 49 12

Lundi au jeudi : 8h00-12h00 et 13h00-16h00
Vendredi : 8h00-12h00 et 13h00-16h30



spanc@paysdegrasse.fr

UNE QUESTION SUR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF SUR LES COMMUNES D'AURIBEAU-S/SIAGNE PÉGOMAS & LA ROQUETTE-S/SIAGNE ?



SUEZ



09 77 408 408



www.toutsurmoneau.fr

**Communauté d'Agglomération
du Pays de Grasse**

57 avenue Pierre Sépard
06130 Grasse
contact@paysdegrasse.fr
www.paysdegrasse.fr



**Pays
de
Grasse**
communauté
d'agglomération